Image not found or type unknown

Cdi dans entreprise en plan social

Par **james35**, le **15/08/2012** à **16:39**

Bonjour,
actuellement au chômage, je viens d'avoir un entretien et une proposition ferme de CDI, je suis intéressé par leur proposition(je remplace un salarie démissionnaire) mais ils m'ont dit qu'il y avait un plan social dans l'entreprise.
je ne connais pas ce genre de situation et je voudrai savoir si il y a un risque pour mon contrat à l'avenir; Si ils peuvent toucher à mon salaire (qui sera assez important) une fois que j'aurai signé.

Merci d'avance pour vos réponses,

cordialement.

Par **Michel**, le **18/08/2012** à **17:11**

Bonjour,

Si vous signez un CDI, la société ne pourra pas diminuer votre salaire sans votre accord.
par contre, si il y a un plan social dans la société, vous pourriez éventuellement être licencié pour cause &économique, mais si ils vous embauchent maintenant, ce n'est certainement pas pour vous licencier immédiatement après.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés